



**Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

Afin de vous aider dans l'organisation et le déroulement de votre manifestation sportive et d'uniformiser nos compétitions, la Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes vous demande de respecter le règlement général suivant.

En faisant acte de candidature à l'organisation d'un championnat (fiche à retourner à la Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes avant le 6 Juillet 2011), l'organisateur s'engage à respecter et à appliquer les recommandations précisées dans le cahier des charges.

Le règlement suivant vise à homogénéiser l'organisation des rencontres du Sport Adapté qu'elles soient compétitives ou non compétitives. Ainsi, il est demandé à toute personne ou structure souhaitant mettre en place des rencontres sportives de tenir compte et de respecter les points suivants.

La Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes quant à elle s'engage à respecter également le règlement et le cahier des charges et s'attachera à rester en soutien des organisateurs et veille au bon déroulement de ces rencontres.

## **REGLEMENT GENERAL A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS ET RENCONTRES REGIONALES LIGUE SPORT ADAPTE POITOU-CHARENTES 2011-2012**

### **1. LICENCES**

Les éducateurs/entraîneurs s'engagent à avoir fait les démarches administratives nécessaires auprès des associations sportives affiliées à la Fédération Française du Sport Adapté afin de fournir une licence aux sportifs dont ils ont la responsabilité. Ces démarches doivent être impérativement réalisées avant le début de la



manifestation sportive. Tout sportif qui ne présente pas de licence de la Fédération Française du Sport Adapté le jour de la rencontre ne pourra pas y participer.

**Sport compétitif** : Les sportifs qui souhaitent participer à une compétition qui fait partie d'un calendrier de la FFSA (départemental, régional, fédéral ou international) doivent impérativement se munir d'une licence compétitive FFSA auprès d'une association affiliée. Le dossier licence se compose d'une fiche d'information, d'un certificat médical et d'une partie concernant l'assurance.

**Les activités non compétitives** : Ce secteur concerne les activités sportives de loisir (APPN, activités d'expression, ...) et les activités motrices. Toute personne souhaitant pratiquer ces activités doit se munir impérativement d'une licence non compétitive FFSA. Des pass'sportifs valables uniquement le jour de la rencontre peuvent être autorisés.

***Les organisateurs des rencontres s'engagent à vérifier le jour de la rencontre les licences de la Fédération Française du Sport Adapté.***

## **2. DIVISIONS**

Afin de permettre à chaque sportif, quelles que soient ses capacités, de participer valablement à la pratique de son choix, les disciplines sportives sont constituées de 3 divisions compétitives. Elles respectent toutes la logique sportive de l'activité.

**Division 1** : pratique du sport dans des conditions réglementaires très proches de celles des fédérations délégataires.

**Division 2** : pratique du sport avec une réglementation aménagée.

**Division 3** : pratique d'une discipline sportive très adaptée mais restant compétitive, respectant la logique de l'activité.

***Les organisateurs s'engagent à faire concourir entre eux des sportifs de niveau équivalent au regard des divisions de la Fédération Française du Sport Adapté.***

## **3. QUALIFICATION A UNE COMPETITION NATIONALE**

Les sportifs souhaitant participer à un Championnat de France organisé par la Fédération Française du Sport Adapté doivent au préalable se qualifier lors d'un championnat de niveau départemental ou régional.



#### **4. TENUE SPORTIVE**

Toute personne qui souhaite participer à une rencontre du Sport Adapté s'engage à avoir une tenue vestimentaire sportive en respect de la discipline concernée, qu'elle soit compétitive ou non compétitive.

#### **5. RECOMPENSES**

**La Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes récompense les sportifs par des médailles au regard de leurs résultats (podiums uniquement).**

Les organisateurs peuvent cependant remettre aux participants **au moment de l'accueil** des diplômes, des T-shirts, des stylos ou toute autre dotation n'ayant pas attrait à leur performance mais à leur participation.

#### **6. ANNULATION**

Seule la Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes, en accord avec les organisateurs, peut décider d'annuler un événement en cas de :

- Mauvaises conditions météorologiques,
- Défaut de participants,
- Défaut d'encadrement.

#### **7. REGLEMENTATION**

Les sportifs et les éducateurs sportifs s'engagent à respecter les règlements fédéraux et les instances arbitrales le jour de la rencontre.

***N.B. : Tous les règlements sportifs peuvent être consultés sur le site de la Fédération Française du Sport Adapté (<http://www.ffsa.asso.fr/Index8.html>) dans la rubrique « La Fédération », « Textes officiels », ou obtenus sur simple demande auprès des agents de développement des Comités Départementaux du Sport Adapté ou du coordinateur de la Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes.***



**FICHE DE CANDIDATURE 2011-2012**

**ORGANISATION CHAMPIONNAT REGIONAL SPORT ADAPTE**

Candidature présentée par (nom du club / association / comité) :

Nom du responsable :

Adresse postale :

Tél / Fax :

Portable :

Mail :

**Discipline sportive : Entourer la discipline choisie**

Athlétisme	Equitation
Judo	Football
Natation	Basketball
Tennis de table	Handball
Pétanque	Badminton
Autre :	

Catégories d'âge concernées :

Date du championnat régional :

Lieu du championnat régional :

Nombre prévisionnel de bénévoles prévus pour l'action :

Autres informations utiles :

**Cette fiche est à retourner à la Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes avant  
le 6 Juillet 2011**

Ligue Sport Adapté Poitou-Charentes - CREPS de Boivre - 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Tél/Fax : 05.49.36.06.43 - Port : 06.87.90.61.45

Mail : richard.dupuy@ffsa.asso.fr

